



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-237 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

*Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2025 (2024-237).*

Ce règlement a pour objet d'ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville pour l'exercice financier 2025 afin de refléter les coûts encourus par la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et les tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il peut être consulté sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 4 décembre 2024.

La greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra Comin Bergonzi  
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme

---